

ETC



La vidéo serre les dents

Mario Côté

Number 12, Fall 1990

Point tournant

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/36216ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

ISSN

0835-7641 (print)

1923-3205 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Côté, M. (1990). La vidéo serre les dents. *ETC*, (12), 18–19.

La vidéo serre les dents



Jimmy Lakatos, *Impression Digitale # 1*, Réalisation : Infographie Canada, production : P.R.I.M. — Infographie Canada

18

Ce n'est un secret pour personne : jusqu'à ces dernières années, d'innombrables divergences auraient étouffé l'élaboration de projets communs entre les divers collectifs de production ou de distribution de la vidéo indépendante au Québec. Dans le contexte actuel où l'État agit en dilettante face à ses artistes en manque de ressources, il était nécessaire que s'affirme un regroupement autonome des centres vidéo du Québec. Jusqu'ici, les questions étaient abordées dans le cadre d'une association, « fédérale », l'Alliance (du cinéma et de la vidéo indépendante). La création de l'Association de la vidéo indépendante du Québec (A.V.I.Q.) arrive donc à point nommé.

J'ai rencontré Louise Surprenant, directrice générale du Vidéographe, et Charles-Mathieu Brunelle de PRIM Vidéo, qui représentent deux centres de la vidéo (création et communautaire) très actifs à Montréal. Ils retracent pour nous la petite histoire de l'A.V.I.Q. et risquent un diagnostic sur l'avenir de la vidéo, ici.

La création de l'A.V.I.Q.

Charles-Mathieu Brunelle : *L'Alliance du cinéma et de la vidéo indépendante* existe depuis dix ans. *PRIM Vidéo*, après une absence de quelques années, a cru bon de participer à l'assemblée générale de l'Alliance tenue l'an passé à Halifax. Lors de cette rencontre, nous avons constaté que le problème n°1 était celui des sources de financement et que les lois qui régissaient celles-ci variaient d'une province à l'autre. Avant d'incorporer le caucus québécois à l'Alliance, je me suis demandé si c'était une solution à nos problèmes spécifiques. Je me suis engagé à consulter les autres groupes et à soumettre à l'Alliance les propositions les plus justes. L'unanimité s'est faite autour d'une association autonome, l'A.V.I.Q. qui réunirait d'abord tous les groupes vidéo et qui pourrait nous représenter. Par contre, nous voulons rester membres de l'Alliance pour poursuivre les échanges avec les autres groupes vidéo au Canada. Mais pour l'instant, nous avons besoin de ce regroupement au Québec.

Louise Surprenant : À cette rencontre, le caucus national à Halifax des membres de l'Alliance de même que certains observateurs ont parlé de l'avenir des centres de production et de distribution, tant au niveau de leurs équipements que de leur fonctionnement. Les problèmes soulevés identifiaient le manque de reconnaissance de la vidéo indépendante, le manque de subventions, et d'une façon générale, un véritable manque de connaissance des rouages de la politique.

Au départ, il faut dire que la vidéo n'a pas voulu se construire sur le modèle du cinéma. C'est une autre façon de concevoir la création. En création vidéo, l'autonomie s'exprime par l'indépendance de ceux qui la font. Les vidéastes sont entièrement propriétaires du contenu éditorial et artistique de leurs œuvres. Les réalisateurs vidéo sont souvent leurs propres producteurs, et même leurs propres distributeurs. Ainsi s'est établi un consensus sur le retour direct des droits d'auteur aux réalisateurs-producteurs. Voilà une réalité qui, en plus d'être totalement différente du cinéma, se particularise d'une façon décisive au Québec.

L'A.V.I.Q. comme second outil

L.S. : Parallèlement, les deux paliers gouvernementaux sont en voie de légiférer, d'une part sur le statut de l'artiste, d'autre part, et ce depuis 1988, sur les droits d'auteur (...). Dans ce contexte, la vidéo indépendante au Québec reste encore méconnue. Un regroupement comme l'A.V.I.Q. — qui comprend le Vidéographe, PRIM Vidéo, la COOP Vidéo, GRAAV, Vidéo Femmes de Québec, GIV, la galerie Obscure, Zone Production et Agent Orange — a senti ce besoin d'affirmer publiquement cette force vive de la création vidéo. Il faut être présent partout quand on sait qu'à l'heure actuelle, le ministre des Affaires culturelles s'interroge sur la place à accorder dans ses programmes aux arts visuels et à la vidéo, que l'Institut québécois du cinéma monte un volumineux dossier sur le cinéma et la vidéo, que l'ONF redéfinit sa mission, que l'éducation cinématographique est déficiente et manque de suivi. Voilà donc que les centres vidéo veulent exprimer leur avis et proclamer qu'ils n'entreront pas dans les petites cases sans être consultés. Nous existons depuis près de 20 ans et nous représentons une force majeure de la création. On n'a qu'à prendre connaissance de tous les prix que plusieurs de nos vidéastes remportent à l'étranger!

C.-M. B. : Sur le plan légal, l'art vidéo fait partie des arts visuels et cela soulève plusieurs questions sur le statut de l'artiste. Parallèlement, nos sources de finance deviennent de plus en plus complexes. Donc, d'une part, la reconnaissance de l'artiste et, de l'autre, sa survie deviennent de nouvelles tâches pour les centres de vidéo. C'est au cœur de ces changements que les centres ont voulu discuter des particularités qui les distinguent du cinéma. Nous ne voulons pas bâtir une industrie, et la réalité de la création ne se rattache pas

nécessairement à l'obligation de la distribution et de la télédiffusion (...). L'A.V.I.Q. est encore très jeune, mais elle peut devenir un interlocuteur sérieux pour soumettre des solutions aux problèmes de la vidéo, et cela de concert avec le ministère des Affaires culturelles ou de la SOGIC. En septembre, L'A.V.I.Q. tiendra ses propres «états généraux» afin de discuter des dossiers prioritaires.

La loi C-78, les artistes, l'avenir

C.-M. B. : Au départ, les trois lettres du mot LOI rebutent les artistes. D'abord, il faut interpréter la loi C-78 comme une ouverture du gouvernement face à l'artiste. Il faut dire qu'une loi sur le statut de l'artiste empêchera certains abus et permettra à l'artiste d'avoir un recours en justice. De plus, elle permet de démêler plusieurs points improvisés et obscurs en matière d'impôt.

Tout cela impose à l'artiste une plus grande structuration et l'oblige à s'associer à un organisme de perception des droits d'auteur. L'artiste des années 90 devra suivre de très près l'évolution et la structure des programmes. C'est sa responsabilité. Par contre, les centres mettront tout en œuvre, comme en septembre chez PRIM Vidéo, pour donner des séances de formation sur les programmes, rechercher des sources de financement et informer sur la question des droits d'auteur.

L.S. : Les vidéastes seront reconnus dans la mesure où ils se soutiendront. L'époque des petites guerres entre les groupes est terminée. De plus, il faudra aller plus loin que les simples collectifs d'intérêts. Il faut se rendre sur la place publique pour revendiquer la possibilité de créer et ce, dans les cadres que nous nous sommes donnés.

Il faudra travailler plus fort. Présenter, par exemple, de nombreux projets en dehors des institutions reconnues. L'an dernier, la Quinzaine de la vidéo a été un heureux événement. Cela demande beaucoup d'énergie, mais il faut pousser plus loin, car la vidéo c'est aussi l'installation, la télé, etc. C'est une ouverture sur le monde de l'image et du son.

Avec le potentiel créateur existant, nous pouvons inonder le marché de nouvelles idées. Ici, au Vidéographe, je reçois en moyenne trois projets par semaine, dont deux seront réalisés malgré le manque de subventions. L'image que les artistes donneront sera celle de leur production. Nous sommes prêts à leur accorder toute l'aide possible, mais ce sera à la mesure de leur imaginaire.